**‘’PROGRAMME DE MOBILISATION DES COMPTETENCES**

**DE LA DIASPORA POUR L’EMPLOI AU MALI ’’**

**TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d’un cabinet national pour le renforcement des capacités de 10 aides ménagères et d’associations de défense et de promotion des aides ménagères réparties entre les régions cibles du projet pilote (District de Bamako et Région de Kayes)**



**Bamako, 01 Novembre 2021**

   

1. **Contexte et justification**

Le Système des Nations au Mali, à travers L’UNESCO, l’UNFPA et ONU FEMMES, appui le Ministère de l’Entreprenariat National, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle dans la mise en œuvre du programme pilote de mobilisation des compétences de la diaspora pour l'emploi au Mali. Dans le cadre de ce programme quatre projets pilotes ont été retenus. Ces derniers visent à démontrer l’importance de la contribution de la diaspora dans la résolution des maux dont souffre le Mali à travers la mise à disposition de leurs compétences pour l’autonomisation, l’employabilité et l’emploi des jeunes garçons et des jeunes femme/filles dans les secteurs prioritaires retenus.

Aussi, la première composante ou projet de ce programme est relatif au projet de renforcement des capacités de 100 aides ménagères et d’associations de défense et de promotion des aides ménagères du District de Bamako et de la région de Kayes au Mali. Ce projet sera financé conjointement par l’UNFPA et ONU FEMMES.

Par rapport à l’appui de UNFPA, il est prévu le recrutement d’un cabinet national pour renforcement des capacités de 100 aides ménagères et d’associations de défense et de promotion des aides ménagères du District de Bamako et de la région de Kayes.

Le présent document décrit les TDR pour le recrutement de ce cabinet national.

1. **Objectifs**

Le cabinet national sera recruté principalement pour appuyer la réalisation des activités de la première composante du programme pilote à travers le renforcement de capacités de 100 aides ménagères et d’associations de défense et de promotion des aides ménagères du District de Bamako et de la région de Kayes au Mali. Il s’agira plus spécifiquement de :

* Former 100 aides ménagères Kayes (50) et Bamako (50) aux techniques du métier selon les normes qualités requise pour une meilleurs qualification et employabilité sur le marché du travail.
* Sensibiliser 100 aides ménagères, dont 50 à Bamako et 50 à Kayes sur leurs droits et éducation à la santé sexuelle et reproductive.
* Assurer l’éducation à la citoyenneté, à la paix et au vivre-ensemble de 100 aides ménagères, dont 50 à Bamako et 50 à Kayes.
* Former 20 des dirigeants et des membres de 4 associations de défense et de promotion des Aides ménagères dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, connaissance du droit du travail (les dispositions législatives et judiciaires).
* Former 20 dirigeants d’organisations de la société civile sur l’exploitation d’outils et de dispositifs, ainsi que sur l'arsenal judiciaire existant pour la défense des droits des jeunes aide-ménagères, couche socio-professionnelle très marginalisée, dont 10 de Bamako et 10 de Kayes.
* Sensibiliser et équiper 80 membres des organisations de la société civile avec les outils adéquats pour assurer l'éducation sexuelle et de la santé reproductive, dont 40 à Bamako et 40 à Kayes.
* Concevoir, préparer la mission technique et logistique de 10 experts de la diaspora identifiés pour le renforcement des capacités des aides ménagères et de leurs associations de défense au Mali (Bamako et Kayes).
* Organiser l’accueil au Mali des 10 experts de la diaspora sur les sites de Bamako et de Kayes pour un séjour de 10 jours et concevoir un programme culturel.
* Organiser le Retour d'Expérience (RETEX) pour appuyer le processus de capitalisation et de mutualisation et d’évaluation de la phase pilote.
1. **Résultats attendus**
* 100 aides ménagères, dont 50 à Bamako et 50 à Kayes ont été sensibilisées sur leurs droits et éducation à la santé sexuelle et reproductive.
* 100 aides ménagères, dont 50 à Bamako et 50 à Kayes ont participé à l’atelier de formation sur l’éducation à la citoyenneté, à la paix et au vivre-ensemble.
* 20 responsables de 04 associations de défense et de promotion des Aides ménagères sont renforcées sur le plan institutionnel et organisationnel (Bamako (02) et Kayes (02)) sur les modules suivants : gestion des ressources humaines, connaissance du droit du travail, santé et sécurité au travail…
* 20 dirigeants d’organisations de la société civile, dont 10 de Bamako et 10 de Kayes, ont été formés sur l’exploitation d’outils et de dispositifs, ainsi que sur l'arsenal judiciaire existant pour la défense des droits des jeunes aide-ménagères, couche socio-professionnelle très marginalisée.
* 80 membres des organisations de la société civile, dont 40 à Bamako et 40 à Kayes, ont été sensibilisés et équipés avec les outils adéquats pour assurer l'éducation sexuelle et de la santé reproductive.
* 10 experts ont effectué, durant leurs séjours de 10 jours au Mali (Bamako et à Kayes), leurs missions de renforcement des capacités des aides ménagères sur la base du référentiel des compétences des aide-ménagères et des aides à domicile avec les outils adéquats. Ils ont eu a faire un parcours culturel pour découvrir le Mali.
* Un document a été élaboré sur le Retour d'Expérience (RETEX) pour appuyer le processus de capitalisation et de mutualisation et d’évaluation de la phase pilote. Ce document tire les enseignements notamment la nature et l’amplitude des écarts entre le cadre méthodologique et les pratiques de gestion afin d’améliorer la mise en œuvre du programme final pour le rendre plus efficients.

Il est important de préciser qu’en plus de la disponibilité des aides ménagères à participer pleinement et activement aux activités des différents ateliers, les participantes seront choisies sur la base de leur vulnérabilité et de leur capacité à pouvoir répliquer ou partager avec d’autres (aides ménagères), et sur la base de l’engagement de leur structure pour la cause des couches sociales vulnérables (dirigeants d’OSC).

1. **Méthodologie et livrables**

Il s’agira de procéder à la sélection d’un cabinet national spécialisé dans le renforcement des capacités des aides ménagères et d’associations de défense et de promotion des aides ménagères pour la réalisation des objectifs et résultats cités ci-dessus en collaboration avec l’équipe du programme diaspora. Pour faciliter la réalisation des résultats, les livrables suivants sont attendues du cabinet :

* La proposition d’une méthodologie claire pour la réalisation des différentes tâches qui lui sont confiées ;
* L’organisation des sessions régulières de travail et d’échanges avec l’équipe du programme diaspora et l’UNFPA ;
* La mise à disposition d’une équipe compétente chargée de la coordination, de la facilitation des sessions de formation et sensibilisation prévues, du rapportage technique de ces sessions ;
* La réalisation d’une visite de courtoisie, si nécessaire, à l’endroit des autorités compétentes dans le District de Bamako et dans la Région de Kayes ;
* L’identification des aides ménagères et des leaders des OSC bénéficiaires des formations avec l’implication des autorités et des organisations locales indiquées ;
* L’identification des 4 associations de défense et de promotion des Aides ménagères ;
* La conception ou de la mise à jour des manuels et autres supports de formation en vue de l’adapter aux besoins des participant(e)s pour chacune des sessions prévues ;
* L’identification et la mise à disposition des salles de formation prenant en compte les questions de sécurité, de confort et respectant les normes d’hygiène et d’assainissement en vigueur dans ce contexte de pandémie à COVID 19 ;
* La facilitation des ateliers/sessions avec la participation des autorités compétentes concernées, tel l’inspection du travail et les syndicats, les ONGs nationales et internationales les représentants du parquet (police, gendarmerie, tribunal), la direction nationale ou régionale du développement social, etc… ;
* L’adaptation de la pédagogie et du déroulement des sessions de formation aux besoins et au niveau des participant(e)s, et aux objectifs pédagogiques retenus par cible (aides ménagères ou dirigeants d’OSC) ;
* La production des vidéos en langue nationale et de supports de formation adaptés aux besoins des participant(e)s ;
* La production et la transmission du rapport technique de la mise en œuvre des activités dans les délais convenus.
1. **5. Critères de sélection du cabinet national**

Le cabinet national sera sélectionné sur la base d’un certain nombre de critères. Il proposera une offre technique et une offre financière qui seront étudiées par UNFPA. Ces offres doivent inclure les honoraires, les frais de déplacement.

Le cabinet sera retenu sur la base de son offre technique et de son offre financière :

* **Offre technique : Elle représentera 70%**

Les éléments suivants seront examinés dans l’analyse de l’offre technique :

* La fourniture des documents administratifs (copie légalisée du Numéro d’Identité fiscal ‘NIF’ ; une copie légalisée de l’attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de la soumission ; une copie légalisée de l’autorisation d’exercice (Registre de Commerce) ; une fiche de présentation du cabinet (dénomination, raison sociale, structure organisationnelle, année de création, capital, etc.). L’absence de l’une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l’offre du soumissionnaire
* La composition de l’équipe en relation avec les critères cités
* La méthodologie proposée
* Le chronogramme et le délai d’exécution.
* **Offre financière : Elle représentera 30%** de la cotation et sera appréciée selon le moins disant et /ou le mieux disant.
1. **Répartition des participants entre les deux zones d’interventions (District de Bamako et Région de Kayes)**

Les participant(e)s aux ateliers sont repartis entre le District de Bamako et la Région de Kayes, comme indiqué ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Actions** | **District de Bamako** | **Région de Kayes** | **Total participant(e)s** |
| Activité 1 | Formation et qualification aux métiers d’aide domicile des aide-ménagères  | 50 | 50 | 100 |
| Activité 2 | Sensibilisation des aides ménagères sur leurs droits et éducation à la santé sexuelle et reproductive. | 50 | 50 | 100 |
| Activité 3 | Éducation à la citoyenneté, à la paix et au vivre-ensemble. | 50 | 50 | 100 |
| Activité 4 | Formation des dirigeants et des membres des structures dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, connaissance du droit du travail (les dispositions législatives et judiciaires). | 10 | 10 | 20 |
| 04 associations de défense et de promotion | 2 | 2 | 4 |
| Activité 5 | Sensibilisation des dirigeants et des membres des structures à la défense des droits des jeunes aide-ménagères, couche socio-professionnelle très marginalisée. | 10 | 10 | 20 |
| Activité 6 | Action 9 - Sensibilisation de 80 membres des associations sur l'importance de l'éducation et de la santé reproductive des filles | 40 | 40 | 80 |
| Activité 7 | Appui à la phase 2 : modalités de préparation de la mission dans le pays de départ : Préparation matérielle précise :  | 5 | 5 | 10 |
| Activité 8 | Appui à la Phase 3 : modalités d’accueil au Mali des experts de la diaspora au Mali: | 5 | 5 | 10 |
| Activité 9 | Appui à la Phase 4 : modalités de retour de l’expert de la diaspora dans son pays et d’évaluation de la mission (RETEX) | 5 | 5 | 10 |

En plus de la disponibilité à participer pleinement et activement aux activités des différents ateliers, les participantes seront choisies sur la base de leur vulnérabilité et de leur capacité à pouvoir répliquer ou partager avec d’autres (aides ménagères), et sur la base de l’engagement de leur structure pour la cause des couches sociales vulnérables (dirigeants d’OSC).

1. **Lieu, durée et calendrier de mise en œuvre des actions**

Les activités seront organisées selon le calendrier indicatif ci-dessous. A cet effet, un contrat d’environ 3 mois sera signé avec le cabinet national qui sera recruté par UNFPA. Ce cabinet sera mis à la disposition du ministère en charge de l’emploi et travaillera en étroite collaboration le programme diaspora et l’UNFPA.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Actions** | **Durée** | **Lieu** | **Période retenue** |
| Activité 1 | Formation et qualification aux métiers d’aide domicile des aide-ménagères  | 18 jours  | 8 jours à Kayes, 8 jours à Bamako |  |
| Activité 2 | Sensibilisation des aides ménagères sur leurs droits et éducation à la santé sexuelle et reproductive. | 6 jours  | 3 jours à Kayes, 3 jours à Bamako |  |
| Activité 3 | Éducation à la citoyenneté, à la paix et au vivre-ensemble. | 4 jours  |  (2 jours à Kayes, 2 jours à Bamako) |  |
| Activité 4 | Formation des dirigeants et des membres des structures dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, connaissance du droit du travail (les dispositions législatives et judiciaires). | 6 jours  |  (3 jours à Kayes, 3 jours à Bamako) |  |
| 04 associations de défense et de promotion |
| Activité 5 | Sensibilisation des dirigeants et des membres des structures à la défense des droits des jeunes aide-ménagères, couche socio-professionnelle très marginalisée. | 2 jours  | 1 jour à Kayes, 1 jour à Bamako |  |
| Activité 6 | Action 9 - Sensibilisation de 80 membres des associations sur l'importance de l'éducation et de la santé reproductive des filles | 2 jours  | 1 jour à Kayes, 1 jour à Bamako |  |
| Activité 7 | Appui à la phase 2 : modalités de préparation de la mission des experts de la diaspora dans le pays de départ  | 5 jours | Pays d’intervention retenue |  |
| Activité 8 | Appui à la Phase 3 : modalités d’accueil au Mali des experts de la diaspora  | 5 jours | Pays d’intervention retenue |  |
| Activité 9 | Appui à la Phase 4 : modalités de retour de l’expert dans son pays et d’évaluation de la mission (RETEX) | 6 jours | Bamako |  |

Les périodes retenues peuvent être ajustées, selon la disponibilité des participant(e)s aux différents ateliers et sur la base de la méthodologie qui sera proposée par le cabinet recruté à cet effet.

1. **Modalités de paiement**

Le coût total du cabinet sera en pris en charge par UNFPA selon les modalités de paiement, suivantes :

* 30% à la signature du contrat comme avance de démarrage des travaux ;
* 50% après la réalisation des 6 premières activités la soumission du rapport provisoire de la consultation ;
* 20% Après la réalisation des 3 dernières activités et la soumission du rapport finale de la consultation.